

Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard de Migrol SA (CG)

Edition mars 2013

- La Migrolcard est émise par Migrol SA, Badenerstrasse 569, 8048 Zurich. Elle est délivrée au client (titulaire de carte) conformément à la demande de cartes acceptée, y compris les «Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard de Migrol SA». Elle permet au titulaire de carte de payer sans numéraire ses achats de carburants et d'autres produits et prestations de services proposés par les stations-service Migrol et d'autres points de vente désignés par Migrol SA dans l'ensemble de la Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. La carte ne peut pas être utilisée pour les retraits d'espèces et de bons, ni pour l'achat d'une voiture. Chaque Migrolcard émise demeure la propriété de l'émettrice de cartes.
- Le Migrolcard Center, Case postale 4, 8305 Dietlikon, se charge de l'émission des cartes et de la facturation pour le compte et au nom de Migrol SA.
- Par l'utilisation de la Migrolcard et de son code NIP, le titulaire de carte reconnaît l'exactitude de l'achat concerné ainsi que son obligation de paiement envers Migrol SA.
- Migrol SA perçoit des frais conformément à l'aperçu des frais en vigueur. Les clients peuvent obtenir en tout temps ce document auprès du Migrolcard Center ou le consulter directement sous www.migrol.ch.
- Une fois par mois – vers le milieu du mois de décompte – chaque titulaire de carte reçoit une facture. Le montant facturé est payable à fin de mois, sans déduction. Si la totalité du montant de la facture n'a pas été acquittée jusqu'à la date de la facturation consécutive (toujours en fin de mois), le Migrolcard Center est en droit de percevoir des intérêts moratoires, courant à partir de la date de facturation, sur la base du solde impayé, frais inclus. Des frais sont perçus pour l'établissement des factures. Les réclamations concernant l'exactitude de la facture établie doivent être adressées au Migrolcard Center par écrit dans les 20 jours qui suivent la réception de la facture mensuelle – sans quoi la facture mensuelle est considérée comme acceptée. En cas de défaut des prestations fournies ou des marchandises livrées, le titulaire de carte doit adresser sa réclamation exclusivement au point de vente concerné. Si un tel litige survient, le client n'est pas délié de son obligation de payer à Migrol SA le montant total de la facture mensuelle en question. Le titulaire de carte ne peut pas prétendre à des dommages-intérêts suite à des dérangements techniques ou des arrêts d'exploitation rendant impossible l'utilisation de la Migrolcard ou si la carte a été avalée par un automate. Migrol SA est par ailleurs en droit de demander à tout moment des garanties raisonnables et de les mettre en application, ainsi qu'à céder la créance à recouvrer à des tiers. Tous les frais de traitement de tiers occasionnés par le titulaire de carte sont à la charge de ce dernier.
- Le titulaire de carte est considéré comme son propriétaire légitime. **En cas de vol ou de perte d'une Migrolcard, le titulaire de carte doit prévenir immédiatement le Migrolcard Center par téléphone, puis confirmer son annonce par écrit (Migrolcard Center, Case postale 4, 8305 Dietlikon, téléphone 0844 03 03 03, e-mail: cardcenter@migrol.ch).** Le titulaire de la Migrolcard enregistré est tenu de maintenir le code NIP secret et répond de toute utilisation abusive de la carte jusqu'à la confirmation écrite de la réception de l'annonce de la perte. Le code NIP est envoyé au client par courrier séparé et ne doit pas être conservé avec la carte.
- Les changements de nom et d'adresse ainsi que les changements de compte postal ou bancaire (si le paiement des factures mensuelles s'effectue par débit direct du compte postal ou bancaire) doivent être immédiatement communiqués au Migrolcard Center par écrit.
- Migrol SA est en droit de modifier en tout temps les «Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard de Migrol SA» et les frais correspondants. Les modifications et adjonctions sont notifiées préalablement au client et considérées comme acceptées si le client n'y fait pas opposition par écrit dans le délai d'un mois.
- Le Migrolcard Center peut, en tout temps et sans en aviser préalablement le titulaire de carte, bloquer des Migrolcards, exiger leur restitution et dénoncer avec effet immédiat la relation contractuelle en cas d'inobservation des dispositions contractuelles ou d'utilisation abusive de la carte de la part du titulaire de carte. Le Migrolcard Center est également en droit de percevoir des frais de rappel et de blocage pour chaque carte.
- Le présent contrat est valable pour une durée d'une année à compter de la date d'émission de la Migrolcard et se renouvelle automatiquement d'une année supplémentaire, sauf résiliation écrite au moins deux mois avant la fin de la validité du contrat. La validité de la Migrolcard échoit à la fin du mois et de l'année figurant sur la carte. En cas de déroulement correct et régulier des affaires et si le titulaire de carte n'y renonce pas expressément, la Migrolcard est automatiquement remplacée par une nouvelle carte avant la date d'échéance indiquée sur la carte. Quand le contrat prend fin, la carte doit être renvoyée spontanément au Migrolcard Center.
- L'utilisation de la Migrolcard implique la reconnaissance envers Migrol SA des présentes conditions. Si certaines dispositions du présent contrat viennent à être déclarées nulles ou sans effet, les autres dispositions demeurent applicables. Les parties interpréteront alors le contrat amputé des dispositions nulles et sans effet de manière à ce que le but initialement prévu puisse être atteint. Les conditions convenues par Migrol SA et le client doivent être traitées de manière confidentielle. Les parties s'engagent à respecter les dispositions relatives à la protection des données.
- Les présentes «Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard de Migrol SA» s'appliquent également à toutes les cartes supplémentaires et à toutes les transactions effectuées avec ces cartes. Le titulaire de la carte principale répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation des cartes supplémentaires.
- La version actuelle des «Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard de Migrol SA» peut être consultée en tout temps sous www.migrol.ch.
- Le droit suisse est applicable. **Le lieu d'exécution et le for judiciaire exclusif sont situés à Zurich.**

Remarques sur la protection des données

Le titulaire de carte prend acte du fait que ses données personnelles, notamment les nom, société et adresse, sont recueillies, enregistrées et utilisées par Migrol SA et ses mandataires (Cardcenter, centres de calcul) en vue de l'exécution du contrat. Migrol SA s'engage à exercer un contrôle sur ses mandataires. Les mandataires peuvent également être des entreprises liées à Migrol SA. Les données générales relatives au contrat et aux transactions peuvent être transmises aux exploitants des stations-service Migrol pour le suivi des clients. Pour l'examen de la solvabilité et l'exécution du contrat, le Migrolcard Center ou ses représentants sont autorisés à se procurer toutes les informations jugées nécessaires auprès des instances concernées, par exemple les organes étatiques, banques, administrations publiques, agences d'informations économiques, ainsi que la Centrale d'information de crédit (ZEK) et le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO). Le titulaire de carte se déclare formellement d'accord avec le fait que Migrol SA puisse pour cela consulter des données de client et avoir recours à des procédures externes et internes d'évaluation comme aide à la décision. Migrol SA peut en outre faire appel à des tiers pour le recouvrement d'une créance ou céder une créance à des tiers. Le titulaire de carte autorise Migrol SA à utiliser les données de client – en particulier l'adresse postale ou électronique et le numéro de téléphone – à des fins publicitaires, ainsi que dans le cadre d'une étude de marché ou d'un sondage d'opinion pour ses propres produits ou d'autres produits de la communauté Migros. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle et sont uniquement transmises aux entreprises de la communauté Migros et aux sociétés tierces chargées de l'exécution et de l'application du contrat.



Frais pour la Migrol Company Card

Prestation	Frais (CHF hors TVA*)
Taxe annuelle (envoi inclus)	Carte principale 9.95 Carte supplémentaire 5.00
Remplacement d'une carte (envoi inclus)	5.00
Nouvel envoi du code NIP	5.00
Facture	
> Papier	2.20
> Pas de frais de facturation en cas de débit direct du compte (LSV ou DD)	gratuit
Paiement	
> Virement électronique (par ex. Online Banking, LSV ou DD)	gratuit
> Versement au guichet postal (par paiement)	1.85
Frais de rappel (par rappel)	9.95
Frais de blocage	9.95
Intérêts moratoires mensuels (sur le solde dû: intérêt annuel effectif 12%)	1%

* Les éventuelles conditions spéciales convenues avec votre entreprise demeurent valables.